

LIGUE BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ
FFHANDBALL



GUIDE FINANCIER 2021-2022

TABLE DES MATIERES

1	TARIFS FFHANDBALL.....	1
2	TARIFS ADMINISTRATIFS.....	1
2.1	AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS.....	1
2.2	COTISATION LIGUE.....	1
3	DROITS D'ENGAGEMENTS TERRITORIAUX.....	2
4	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2
5	LICENCES.....	3
5.1	MESURES SPÉCIFIQUES AUX NOUVEAUX CLUBS	3
5.2	TARIFS DES LICENCES (CREATION).....	3
5.3	TARIF DES LICENCES (RENOUVELLEMENT)	4
5.4	TARIF DES MUTATIONS.....	5
6	ARBITRAGE.....	6
6.1	FRAIS D'ARBITRAGE.....	6
6.1.1	INDEMNITES KILOMETRIQUES.....	6
6.1.2	INDEMNITES D'EQUIPEMENT.....	7
6.1.3	FRAIS DE MISSION.....	7
7	PEREQUATIONS.....	8
7.1	PEREQUATION D'ARBITRAGE.....	8
7.1.1	DEFINITION.....	8
7.1.2	MODE DE CALCUL.....	8
7.1.3	NOTES DE FRAIS.....	8
7.1.4	FACTURATION FRAIS ARBITRAGE	9
7.2	PEREQUATIONS KILOMETRIQUES.....	9
7.2.1	DEFINITION.....	9
7.2.2	MODE DE CALCUL.....	9
8	FRAIS DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS.....	10
9	BAREME DES AMENDES.....	11
9.1	AMENDES SPORTIVES.....	11
9.2	RESULTATS NON COMMUNIQUES.....	11
9.3	ENGAGEMENT ET RETRAITS.....	12
9.4	QUALIFICATION JOUEUR.....	12
9.5	SANCTION CMCD.....	12
9.5.1	OBLIGATIONS SPORTIVES.....	12
9.5.2	OBLIGATIONS ARBITRAGES.....	12
9.5.3	OBLIGATIONS ECOLE ARBITRAGE.....	13
9.5.4	OBLIGATIONS TECHNIQUES.....	13
9.6	AMENDES ARBITRAGE.....	13
9.6.1	DESIGNATIONS NOMINATIVES.....	13
9.6.2	DESIGNATIONS CLUBS.....	13
9.7	ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE.....	14
10	TARIFS DIVERS.....	15
10.1	LIVRET DE L'ARBITRAGE.....	15
10.2	FUSION DE CLUBS.....	15
10.3	DROITS DE CONSIGNATION.....	15
10.3.1	1ERE INSTANCE.....	15
10.3.2	2ÈME INSTANCE.....	15
10.4	FRAIS KILOMETRIQUES	15
11	DROIT DE FORMATION.....	16
11.1	GENERALITES.....	16
11.2	INDEMNITE.....	16
11.3	DIVERS.....	18
11.3.1	EXONERATION.....	18
11.3.2	EQUIPE DE REFERENCE.....	18
11.3.3	PAIEMENT DU DROIT	18
11.3.4	NIVEAUX.....	18
11.4	MONTANT DU DROIT DE FORMATION.....	18
12	TARIFS DES FORMATIONS IDSF.....	19

12.1	TFP 4 EDUCATEUR DE HANDBALL	19
12.2	TFP 5 ENTRAINEUR DE HANDBALL	20
12.3	METIERS DE LA FORMATION	20
12.4	ARBITRAGE.....	20
13	LOCATION DE SALLES.....	21
13.1	LOCATION SALLES DE REUNION	21
13.2	LOCATION SALLES DE SPORT.....	21

1 TARIFS FFHANDBALL

L'ensemble des tarifs FFHandball est disponible à l'adresse suivante : [GUIDE FINANCIER](#)

2 TARIFS ADMINISTRATIFS

2.1 AFFILIATION - REAFFILIATION - ABONNEMENTS

AFFILIATION OU REAFFILIATION	
Clubs nationaux, régionaux, départementaux et Sport entreprise	65€
ABONNEMENTS	
Abonnement Handmag (1 exemplaire par club affilié)	65 €
Abonnement Approches du handball (1 exemplaire par club affilié)	46 €
TOTAL	176 €

2.2 COTISATION LIGUE

Niveau	
Pour tout club	Gratuit pour saison 2021-2022 (sinon 230€)

3 DROITS D'ENGAGEMENTS TERRITORIAUX

Niveau	Tarifs*
Nationale 3 Féminine	300 €
Prénational Masculine	300 €
Excellence Masculine et Prénational Féminine	280 €
Honneur	280 €
Division Territoriale	150 €
-13 / -15 / -18	95 €
HandFauteil / HandAdapté	50 €

* Les frais de fonctionnement sont inclus dans le droit d'engagement régional (voir §4)

4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Niveau	TARIF
Par équipe	25 €

La participation aux frais de fonctionnement des commissions territoriales s'applique :

- à toutes les équipes dans les catégories +16, -18, -15 et -13,
- à toutes les équipes n'évoluant pas au niveau territorial, dans les catégories +16, -18.

5 LICENCES

5.1 MESURES SPÉCIFIQUES AUX NOUVEAUX CLUBS

Pour les clubs nouvellement créés, le paiement des licences est reporté au 15 décembre de la saison en cours. La qualification des licences sera alors provisoire du début de saison au 15 décembre. En cas de non-paiement des licences au 15 décembre, le club perdra par pénalité tous ses matchs joués entre le début de la saison et le 15 décembre.

5.2 TARIFS DES LICENCES (CREATION)

Catégories	Type	Contribution Maison du handball	PART FFHB	ASS RC Obligatoire	ASS IA Facultative	TOTAL FFHB	PART LIGUE	TOTAL FFHB + LIGUE
Joueur	+16 ans	6,00€	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	41,00 €	74,00 €
	12-16 ans	6,00€	13,75 €	0,45 €	0,80 €	21,00 €	34,00 €	55,00 €
	-12 ans	6,00€	9,60 €	0,17 €	0,23 €	16,00 €	13,00 €	29,00 €
	Licence blanche	6,00€	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	14,00 €	47,00 €
	Corpo	6,00€	17,75 €	1,17 €	2,08 €	27,00 €	35,00 €	62,00 €
Non Compétitive	Loisirs	6,00€	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	34,00 €	60,00 €
	Handfit	6,00€	17,00 €	1,14 €	1,86 €	26,00 €	35,00 €	61,00 €
	Handensemble	6,00€	5,90 €	0,40 €	0,70 €	13,00 €	23,00 €	36,00 €
	Babyhand (2-5ans)	6,00€	9,60€	0,17€	0,23€	16,00 €	11,00 €	27,00 €
Dirigeant	Dirigeant Création	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	15,00 €	33,00 €
	Licence >Blanche	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	13,00 €	31,00 €
Évènementielle				0,05 €	0,10 €	0,00 €		gratuit
Indépendants	joueur	6,00€	23,75 €	1,17 €	2,08 €	33,00 €	44,00 €	77,00 €
	Dirigeant	6,00€	10,80 €	0,42 €	0,78 €	18,00 €	59,00 €	77,00 €

- Sur la licence dirigeant, pour toute nouvelle licence créée, si celle-ci est renouvelée en année N+1, réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue (à partir de la saison 18-19),
- Sur les catégories moins de 12, toute licence événementielle transformée la saison suivante en licence compétitive ouvre le droit à une réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue (à partir de la saison 18-19).

5.3 TARIF DES LICENCES (RENOUVELLEMENT)

Catégories	Type	Contribution Maison du handball	PART FFHB	ASS RC Obligatoire	ASS IA Facultative	TOTAL FFHB	PART LIGUE	TOTAL FFHB + LIGUE
Joueur	+16 ans	6,00€	0 €	1,17 €	2,08 €	9.25	20.50	29.75
	12-16 ans	6,00€	0 €	0,45 €	0,80 €	7.25	17.00	24.25
	-12 ans	6,00€	0 €	0,17 €	0,23 €	6.40	6.50	12.90
	Licence blanche	6,00€	0 €	1,17 €	2,08 €	9.25	7.00	16.25
	Corpo	6,00€	0 €	1,17 €	2,08 €	9.25	17.50	26.75
Non Compétitive	Loisirs	6,00€	0 €	1,14 €	1,86 €	9.00	17.00	26.00
	Handfit	6,00€	0 €	1,14 €	1,86 €	9.00	17.50	26.50
	Handensemble	6,00€	0 €	0,40 €	0,70 €	7.10	11.50	18.60
	Babyhand (2-5ans)	6,00€	0 €	0,17€	0,23€	6.40	5.50	11.90
Dirigeant	Dirigeant Renouvellement	6,00€	0 €	0,42 €	0,78 €	7.20	9.00	16.20
	Licence >Blanche	6,00€	0 €	0,42 €	0,78 €	7.20	6.50	13.70
Événementielle				0,05 €	0,10 €	0.15	0	gratuit
Indépendants	joueur	6,00€	0 €	1,17 €	2,08 €	9.25	22.00	31.25
	Dirigeant	6,00€	0 €	0,42 €	0,78 €	7.20	29.50	36.70

- Sur la licence dirigeant, pour toute nouvelle licence créée, si celle-ci est renouvelée en année N+1, réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue (à partir de la saison 18-19),
- Sur les catégories moins de 12, toute licence événementielle transformée la saison suivante en licence compétitive ouvre le droit à une réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue (à partir de la saison 18-19).

5.4 TARIF DES MUTATIONS

Catégories	Part FFHandball	Part Ligue	Total
+ 16 ans	94 €	25 €	119 €
13 - 16 ans	54 €	20 €	74 €
- 13 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dirigeant	Gratuit	Gratuit	Gratuit

6 ARBITRAGE

6.1 FRAIS D'ARBITRAGE

6.1.1 INDEMNITES KILOMETRIQUES

Ces indemnités ne concernent que les Juges Arbitres (JA), les Juges Arbitres Jeunes (JAJ) et les Juges Superviseur en désignations nominatives de la CTA / CTJA, ou les délégués désignés nominativement par la CTOC ou par la CTD.

6.1.1.1 Arbitre seul ou Arbitres en binômes

Ce tarif concerne les compétitions gérées par la CTOC, +16, -18, -17, -16, -15 et les matchs amicaux.

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile de l'arbitre	0,28 € / km / arbitre

6.1.1.2 Accompagnateur de JAJ sur matchs en désignations clubs

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile de l'accompagnateur	0,28 € / km

6.1.1.3 Juge Superviseur / Délégué

Les indemnités kilométriques du juge Délégué sont à la charge du club demandeur ou du club sanctionné (cas des matchs en huis-clos).

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile du juge superviseur / Délégué	0,28 € / km

6.1.1.4 Il n'y a pas de prise en compte des frais d'autoroute (péage).

6.1.1.5 En formule tournoi, la distance parcourue n'est remboursée qu'une fois.

6.1.2 INDEMNITES D'EQUIPEMENT

Ces indemnités ne concernent que les Juges Arbitres (JA) et les Juges Arbitres Jeunes (JAJ) en désignations nominatives de la CTA / CTJA :

NIVEAU	TARIFS
MATCH OFFICIEL	
Prénational Masculin	42 €
Nationale 3 Féminine	40 €
Excellence Régional Masculin - Prénational Féminine	38 €
Honneur Régional Masculin	35 €
Toutes divisions territoriales +16 ans	33 €
-18 ans Excellence / -17 ans Qualif Nat / -16 ans Qualif Nat	26 €
-18 ans Promotion et Honneur	23 €
-15 ans Excellence et Promotion	20 €
Tout autre championnat	20 €
TOURNOI OFFICIEL *	
Tournoi 2 x 25 (et plus)	25 €
Tournoi 2 x 20 (et plus)	20 €
Tournoi 2 x 15 (et plus)	15 €
MATCH AMICAL	
Match amical niveau National	50 €
Match amical niveau Territorial	30 €

*En formule tournoi, les indemnités d'équipement ne sont perçues que pour les matchs effectivement dirigés par l'arbitre ou le binôme d'arbitres.

6.1.3 FRAIS DE MISSION

	Tarif
Délégué / Superviseur	40€

7 PEREQUATIONS

7.1 PEREQUATION D'ARBITRAGE

7.1.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation d'arbitrage ne concerne pas les brassages et les finalités de fin de saison. En revanche, il sera demandé aux arbitres d'inscrire leur frais d'équipement et leur frais kilométrique sur la FDME pour un paiement via la ligue.

7.1.2 MODE DE CALCUL

La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais d'arbitrage de tous les matchs qui ont été effectivement joués à l'exception des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat. Ce montant est dû par les clubs à la Ligue,

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais d'arbitrage des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé et où les frais d'arbitrage ont été payés ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait.

7.1.3 NOTES DE FRAIS

En cas d'absence des frais sur la feuille de match, une relance sera faite auprès de l'arbitre. Sans information de sa part, la note de frais sera calculée par la CTA.

7.1.4 APPELS DE FONDS

~~Pour tous les championnats territoriaux + 16 ans, les clubs versent :~~

~~3 appels de fonds en Octobre, Février et Avril avec régularisation mi-Juin pour les divisions National 3 Féminine et Prénational M.~~

~~2 appels de fonds en Octobre et Mars avec régularisation mi-Juin pour les divisions Prénational F, Excellence, Honneur et divisions territoriales.~~

~~Pour les championnats territoriaux -18, -15, -13 ans, les clubs versent deux appels de fonds en Octobre et en Février avec régularisation mi-Juin.~~

~~Le montant des appels de fonds sera calculé en divisant par le nombre d'appels de fonds total et en arrondissant à la centaine d'euro supérieur, le montant global du championnat concerné de la saison précédente. Un ajustement de ce montant pourra être fait en fonction de la position géographique des équipes composant la poule.~~

~~Si la compétition n'existait pas la saison précédente, le montant des appels de fonds sera fixé par les commissions territoriales d'arbitrage et des finances avant le début de la compétition concernée.~~

7.1.4 FACTURATION FRAIS ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage seront facturés au réel aux clubs en tenant du calcul de péréquation. Trois facturations intermédiaires seront faites en cours de saison et une facturation de régularisation sera faite à la fin de saison sportive.

Les opérations seront réalisées par prélèvement / virement sur les comptes bancaires des clubs.

7.2 PEREQUATIONS KILOMETRIQUES

7.2.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation kilométrique ne concerne pas les brassages.

La péréquation kilométrique de chaque poule sera calculée à la fin du-dit championnat.

7.2.2 MODE DE CALCUL

7.2.2.1 La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais kilométriques de tous les déplacements qui ont été effectivement réalisés à l'exception des déplacements des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat.
- Le résultat de la péréquation est comparé pour chaque club avec le montant total de ses déplacements. Le différentiel sera porté au crédit ou au débit des clubs.

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais kilométriques des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés, pour remboursement des clubs s'étant déplacés, et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait simple.

7.2.2.2 Calcul

Coût d'un déplacement = (nbre km A/R * 3 voitures) * indemnité kilométrique.

8 FRAIS DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS

	Tarif
Indemnité kilométrique	0.28 € / km
Petit Déjeuner et Repas (midi et soir)	15 €
Nuitée	70 € / nuit
Frais autoroute	Au réel

9 BAREME DES AMENDES

9.1 AMENDES SPORTIVES

	TOUT NIVEAU TERRITORIAL
Retard envoi de conclusions de matchs (28 jours)	35 €
Conclusion non reçue 11 jours avant la rencontre	50 €
Feuille de match transmise hors délai en + 16 ans	50 €
Feuille de match transmise hors délai -18, -17, -16, -15, -13	30 €
Forfait simple en + 16 ans	140 €
Forfait simple en - 18 ans, -17 ans, -16 ans	50 €
Forfait simple en -15 ans, -13 ans	25 €
Forfait général	3 x forfait simple de la catégorie concernée
Report de match en +16 ans	20 €
Report de match en -18 ans, -15 ans, -13 ans	10 €
Match perdu par pénalité en +16 ans	50 €
Match perdu par pénalité Autres catégories	20 €
Absence officiel de table (secrétaire, chronométrateur, police de terrain)	20 €

9.2 RESULTATS NON COMMUNIQUES

	Tarif
1 ^{ère} fois	15 €
1 ^{ère} récidive	20 €
2 ^{ème} récidive	25 €
3 ^{ème} récidive et suivante	30 €

9.3 ENGAGEMENT ET RETRAITS

	Tarif
Dossier engagement non retourné ou hors délai	100 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat +16 ans et -18 ans	50 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat Autres catégories	Remboursement engagement
Retrait - 15 jours avant le début du championnat +16 ans et - 18 ans	forfait général de la catégorie concernée
Retrait - 15 jours avant le début du championnat Autres catégories	3 x les droits d'engagement

9.4 QUALIFICATION JOUEUR

Par Joueur non qualifié	Tarif
+16 ans et - 18 ans	20 €
Autres catégories	10 €

9.5 SANCTION CMCD

9.5.1 OBLIGATIONS SPORTIVES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations sportives ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine - Prénational - Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

9.5.2 OBLIGATIONS ARBITRAGES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations d'arbitrage (adulte ou JA) ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine - Prénational - Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

9.5.3 OBLIGATIONS ECOLE ARBITRAGE

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

9.5.4 OBLIGATIONS TECHNIQUES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

9.6 AMENDES ARBITRAGE

9.6.1 DESIGNATIONS NOMINATIVES

Absence sur désignation nominative CTA / CTJA	Tarif
Absence	45 €*

**L'amende sera porté sur le compte club pour lequel l'arbitre absent compte en CMCD.*

9.6.2 DESIGNATIONS CLUBS

Dans le cas où le club avertit la ligue, le responsable des désignations ainsi que les clubs de la rencontre, au maximum 7 jours avant la date de la rencontre, aucune amende ne sera appliquée, dans la limite de 3 retours. Au 4^{ème} retour, le compteur d'absence sera incrémenté d'une absence et ainsi de suite pour le 5^{ème}, 6^{ème}, ... retour.

Absence	En euros	Pts au classement
1 ^{ère} absence d'arbitre	0 €	
2 ^{ème} absence d'arbitre	15 €	
3 ^{ème} absence d'arbitre	25 €	
4 ^{ème} absence d'arbitre	35 €	- 1 point *
5 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 2 points *
6 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 3 points *
7 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 4 points *
n ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- (n-3) points *

* Les points seront retirés à l'équipe de plus haut niveau régional (équipe première ou équipe réserve) à l'issue de la saison. Au cas où le club à deux équipes (une masculine et une féminine) au même niveau régional, le choix de l'équipe à pénaliser sera fait dans l'ordre selon les critères suivants :

- Equipe première avant une équipe réserve
- Equipe la mieux classée dans son championnat
- En cas d'égalité de place, il sera demandé au club d'effectuer le choix de l'équipe à sanctionner.

9.7 ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE

Tout club absent lors d'une assemblée générale de la Ligue recevra une amende équivalente à 1€ par licence avec un minimum de 50€.

10 TARIFS DIVERS

10.1 LIVRET DE L'ARBITRAGE

Le livret d'arbitrage est à commander directement auprès de la FFHandball au tarif de 12€ en utilisant le bon de commande suivant :

La version dématérialisée est disponible gratuitement :

<https://ged.arbitrage.ffhandball.org/LivretsFFHB/LivretDeLArbitrage-2016/>

D'autres livret :

<https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/arbitrer/les-livrets-dematerialises>

10.2 FUSION DE CLUBS

	Montant
Fusion de clubs	115 €

10.3 DROITS DE CONSIGNATION

10.3.1 1ERE INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (CRL Ligue)	100 €
Régional (CRL Ligue)	200 €
National (CRL FFHandball)	400 €

10.3.2 2ÈME INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
Régional (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
National (Jury d'Appel FFHandball)	750 €

10.4 FRAIS KILOMETRIQUES

Dans le cadre des missions Ligue les frais kilométriques sont fixés dès le 1^{er} km à 0,28 €.

11 DROIT DE FORMATION

11.1 GENERALITES

La mutation des joueuses / joueurs qui sont sur les listes de sélections des Comités, de la Ligue (hors Pôle ou Espoir ou Haut Niveau) ou qui sont en sections sportives est soumise à une indemnité.

11.2 INDEMNITE

L'indemnité est versée par le club d'accueil au profit :

- du club de départ : 70 %
- du Comité d'origine : 15%
- de la Ligue : 15%

Le montant de l'indemnité est calculé d'après les critères suivants :

- Chaque année, l'assemblée générale de la Ligue définit la valeur d'un point qui, affecté d'un coefficient, détermine le montant du droit de formation,
- La valeur de ce point est de : voir §5.6 Droit de formation,
- Le coefficient global est obtenu par multiplication des coefficients élémentaires suivants :
 - Niveau du licencié

	Coef.
Comité Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les intercomités nationaux de la saison écoulée.	1
Ligue Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les inter-comités nationaux de la saison écoulée.	2
Section Sportive Le/la licenciée est au sein de la section (Stendhal ou Pardé) au moment de la mutation.	2

- Niveau du club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	4
Régional	3
National	2
D1 / D2	1

- Niveau du club d'accueil :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	1
Régional	2
National	3
D1 / D2	4

- Ancienneté dans le club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
2 ans	2
3 ans	3
4 ans et +	4

11.3 DIVERS

11.3.1 EXONERATION

La procédure est sans objet dans le cas de figure d'une mutation « retour au club quitté » et pour tout motif sérieux d'ordre professionnel ou familial dûment justifié.

11.3.2 EQUIPE DE REFERENCE

Pour un club possédant des équipes masculines et féminines, c'est le niveau de l'équipe première de la section masculine ou féminine concernée qui sert de référence à l'application du dispositif.

11.3.3 PAIEMENT DU DROIT

Le montant du droit de formation sera prélevé sur le compte bancaire du club par la Ligue. La Ligue effectuera la redistribution des différentes parts par virement.

11.3.4 NIVEAUX

Le niveau du club quitté s'apprécie sur la saison écoulée et le niveau du club d'accueil sur la saison à venir.

11.4 MONTANT DU DROIT DE FORMATION

	Tarif
Point Ligue	6 €

12 TARIFS DES FORMATIONS IDSF

Descriptif des modules sur le guide des formations sur le site de la ligue : <http://liguebfc-handball.fr>

12.1 TFP 4 EDUCATEUR DE HANDBALL

Modules	Nb heures	Tarif total	Certification
Accompagner les pratiquants	25	125,00 €	30,00 €
Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	15	60,00 €	
Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif	20	60,00 €	30,00 €
Valoriser et promouvoir les activités	20	60,00 €	50,00 €
Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	10	50,00 €	
Animer la pratique BabyHand et Hand 1 ^{ers} pas	40	300,00 €	50,00 €
Animer la pratique Minihand et Hand à 4	40	300,00 €	
Animer la pratique Handfit sport santé	40	300,00 €	
Animer la pratique Handensemble handball et handicap	40	300,00 €	50,00 €
Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	10	50,00 €	70,00 €
Entraîner des adultes	80	300,00 €	
Entraîner des jeunes	80	300,00 €	70,00 €

12.2 TFP 5 ENTRAINEUR DE HANDBALL

Modules	Nb heures	Tarif total	Certification
Manager et entrainer des adultes	40	480,00 €	50,00 €
Perfectionner des adultes en sécurité	90	1080,00 €	100,00 €
Manager entrainer des jeunes	40	480,00 €	50,00 €
Former des jeunes en sécurité	90	1080,00 €	100,00 €
Concevoir une démarche de projet	30	360,00 €	50,00 €
Coordonner une équipe de bénévoles/salariés	30	360,00 €	
Gérer une organisation sportive	30	360,00 €	50,00 €
Commercialiser et promouvoir	30	360,00 €	

12.3 METIERS DE LA FORMATION

Modules	Nb heures	Tarif total	Certification
Animateur de formation	25	290,00 €	70,00 €

12.4 ARBITRAGE

Modules	Nb heures	Tarif total	Certification
faire vivre une école d'arbitrage	15	75,00 €	0 €
recyclage adulte	3	30,00 €	
formation officiel de table	2,5	25,00 €	

13 LOCATION DE SALLES

13.1 LOCATION SALLES DE REUNION

Site de Besançon	SALLE MENANT	SALLE ROY	SALLE RAMEAUX
Tout public	45€ ½ journée	35 € ½ journée	20 € ½ journée
Comité (Bourgogne Franche-Comté)	20 € / journée	20 € / journée	20 € / journée

13.2 LOCATION SALLES DE SPORT

CATEGORIE \ Site de Besançon	SALLE HONNEUR	SALLE ANNEXE
Clubs Handball (Bourgogne Franche-Comté)	18 € / heure	16 € / heure
Etablissements scolaires	22 € / heure	22 € / heure
Activités extérieures	45 € / heure	42 € / heure
Comité (Bourgogne Franche-Comté)	40 € / journée	40 € / journée